

Grille des garanties minimales conventionnelles frais de santé transport

**Source : avenant n°3 du 03 février 2022 a l'accord du 1 er octobre
2012 convention collective nationale des transports routiers et des
activités auxiliaires du transport**

SOINS COURANTS	PRESTATIONS (y compris l'AMO)
HONORAIRES MEDICAUX	
Médecins généralistes	
-Médecins adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	150% BR
-Médecins non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	130% BR
Médecins spécialistes	
-Médecins adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	200% BR
-Médecins non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	130% BR
Actes techniques médicaux	
-Médecins adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	200% BR
-Médecins non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	130% BR
Actes d'imagerie médicale et de radiologie	
-Médecins adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	150% BR
-Médecins non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	100% BR
HONORAIRES PARAMEDICAUX	
Auxiliaires médicaux, frais de déplacement	100% BR
ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE	
Analyses et examens de laboratoire	100% BR
MEDICAMENTS	
Frais pharmaceutiques, prescrits médicalement, pris en charge par l'AMO	100% BR
MATERIEL MEDICAL	
Orthopédie, petit et grand appareillage, prothèses autre que dentaire, auditive et optique	100% BR

HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE (Y COMPRIS MATERNITE)	PRESTATIONS (y compris l'AMO)
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	
Forfait journalier hospitalier	100% FR
HONORAIRES	
Honoraires du praticien –actes de chirurgie, d'anesthésie et de réanimation	
-Médecins adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	250% BR
-Médecins non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	130% BR
AUTRES ACTES	
Participation forfaitaire pour les actes lourds	100% FR
Forfait Patient Urgence	100% FR
Frais de séjour	225% BR
Chambre particulière (y compris ambulatoire)	75 €/ jour
Lit d'accompagnant (enfant de moins de 17 ans)	50 €/ jour
Transport sanitaire	115% BR

OPTIQUE	PRESTATIONS (y compris l'AMO)
EQUIPEMENTS 100% SANTE -CLASSE A	
Monture, verres et suppléments de la classe A	Sans reste à charge
EQUIPEMENTS A TARIF LIBRE -CLASSE B	
1 monture + 2 verres simples	280 € y compris monture: 100 €
1 monture + 2 verres complexes	340 € y compris monture: 100 €
1 monture + 2 verres très complexes	360 € y compris monture: 100 €
1 monture + 1 verre simple + 1 verre complexe	310 € y compris monture: 100 €
1 monture + 1 verre simple + 1 verre très complexe	320 € y compris monture: 100 €
1 monture + 1 verre complexe + 1 verre très complexe	350 € y compris monture: 100 €
Suppléments pris en charge par l'assurance maladie obligatoire	100% BR
AUTRES ACTES	
Lentilles prises en charge par l'assurance maladie obligatoire	200 € tous les 2 ans par bénéficiaire, au-delà, prise en charge du TM
Lentilles non prises en charge par l'assurance maladie obligatoire	80 € tous les 2 ans par bénéficiaire. Au-delà prise en charge du TM.

DENTAIRE	PRESTATIONS (y compris l'AMO)
SOINS	
Soins dentaires pris en charge par l'assurance maladie obligatoire	100% BR
Parodontologie prise en charge par l'assurance maladie obligatoire	100% BR
SOINS ET PROTHESES 100% SANTE	
Soins et prothèses 100% santé	Sans reste à charge
SOINS ET PROTHESES A TARIFS MAITRISE ET LIBRE	
Inlays/onlays	200% BR
Prothèses dentaires	200% BR
Inlay Core	200% BR
ORTHODONTIE	
Orthodontie prise en charge par l'assurance maladie obligatoire	200% BR
Orthodontie non prise en charge par l'assurance maladie obligatoire	100 € par semestre et par bénéficiaire
IMPLANTOLOGIE	
Implantologie non prise en charge par l'AMO	100 € dans la limite de 3 implants par an et par bénéficiaire

AIDES AUDITIVES	PRESTATIONS (y compris l'AMO)
EQUIPEMENTS 100% SANTE -CLASSE I	
Aides auditives, piles et accessoires 100% santé	Sans reste à charge
EQUIPEMENTS A TARIF LIBRE -CLASSE II	
-Aide auditive pour les personnes de plus 20 ans -Aide auditive pour les personnes jusqu'à 20 ans inclus et les personnes souffrant d'un déficit auditif et de cécité quel que soit leur âge	150% BR
AUTRES ACTES A TARIF LIBRE -CLASSE II	
Piles, accessoires et gestion administrative	150% BR

PREVENTION & BIEN-ETRE	PRESTATIONS (y compris l'AMO)
PREVENTION	
Vaccins prescrits, médicaments, non pris en charge par l'AMO	20 € par an et par bénéficiaire
Sevrage tabagique prescrit	65 € par an et par bénéficiaire
AUTRES POSTES	
Ostéopathie, Chiropractie, acupuncture, diététique	110 € par an et par bénéficiaire
Forfait maternité ou adoption	350 € par enfant